



## **ORDRE DU JOUR**

**Assemblée générale 2017-2018 de  
l'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke  
2<sup>ème</sup> Assemblée générale extraordinaire  
Automne 2017  
6 novembre  
16h00  
A8-334**

**1. Ouverture de l'Assemblée générale**

**Isabelle Simard déclare l'Assemblée ouverte.**

**2. Désignation du preasidium**

**Isabelle Simard propose Guillaume Bonin comme Président d'Assemblée  
Justin Chenel appuie.  
La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Isabelle Simard propose Kolia Frare comme Secrétaire d'Assemblée.  
Nicolas Delisle-Godin appuie.  
Adopté à l'unanimité**

**L'AG est ouverte à 16h13**

**3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 septembre 2017**

**Nicolas Désilets-Laforge propose l'adoption du Procès Verbal tel que présenté.  
La proposition est appuyée par Justin Chenel.  
La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**4. Loi 62**

**Nicolas Delisle-Godin amène le sujet.**

**Nicolas Désilets-Laforge trouve le projet de loi aberrant, et trouve cette loi contre la charte, et invite l'AG à se positionner contre.**

**Nicolats Désilets-Laforge propose que l'AGED se positionne contre **Projet de loi n°62 : Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes****

**Justin Chenel appuie.**

Marilou Bernard exprime une réticence à ce que soit prise cette décision vu que ce n'est pas clair dans l'ODJ quelle décision sera prise.

Nicolas Delisle-Godin dit que c'est pertinent à avoir, considérant qu'il y aura des discussions demain à la FEUS. De plus, il est possible en AG que toute décision soit prise sur le sujet discuté, et donc que lorsque le point est à l'ODJ il est possible que l'AG se positionne sur le projet. L'AG est l'endroit le plus efficace et est toute désignée pour prendre ce genre de décision, et les gens doivent s'attendre à ce que tout type de décision soit prise en AG sur un sujet à l'ODJ.

Isabelle Simard demande à être éclairée sur la portée du projet de loi.

Nicolas Désilets-Laforge dit que l'AG est publicisée, et donc qu'il est de connaissance générale qu'on va se positionner sur un sujet, et que la loi 62 est une réalité juridique et que les membres doivent s'informer avant de venir en AG.

Justin Chenel dit ne pas avoir vu de référendum par le gouvernement, et donc ne voit pas pourquoi l'AG devrait se voir substituée un référendum.

Jean-Christophe Côté demande qu'on débâte des pors et contres avant de se positionner sur un projet de loi.

Félix Wang demande s'il s'agit d'une loi ou d'un projet.

Lauriane Massie dit que dans le texte du projet de loi, ceux donnant et recevant un service doivent avoir un visage découvert, donc vise symboles religieux mais aussi cagoules, etc.

Christophe Tellier, la loi est présentement en vigueur, mais pas sous le même nom, alors pour faciliter la communication on devrait conserver le terme utilisé présentement dans les médias.

Nicolas Delisle-Godin : malgré le point des cagoules lunettes etc, le nom de la loi (neutralité religieuse) fait qu'elle vise un groupe de citoyens la rendant aberrante et anticonstitutionnelle.

Nicolas Désilets-Laforge : cette mesure stigmatise beaucoup les femmes, imposer ce genre de normes peut forcer des femmes à rester dans leur communauté si elles ne peuvent pas avoir des services publics sans se dévoiler. La laïcité passe par l'acceptation de toutes religions, cette loi nuit à la liberté des femmes.

Charles-Étienne Pressé, le projet de loi prévoit une ouverture pour les accommodements religieux.

Marilou Bernard demande à savoir si d'autres universités se sont placées contre

Nicolas Désilets-Laforge dit que la section sur les accommodements tente de faire passer le projet comme vertueux et le faire passer socialement, que c'est inacceptable qu'une personne ait besoin d'accommodements pour pratiquer sa religion, et qu'elle ne devrait pas avoir à prendre des mesures supplémentaires pour pratiquer.

Charles-Étienne Pressé mentionne que l'Assemblée nationale ne trouvait pas que le gouvernement allait assez loin.

Jean-Christophe Côté demande les effets de la prise de position

Christophe Tellier répond que cela permet à Nicolas Delisle-Godin de parler au nom de l'AGED dans les instances de la FEUS, il s'agit d'un sujet axé sur le droit et notre association risque de se faire demander notre position sur la question. De plus, l'Assemblée nationale a un côté populiste, aller chercher des votes, ce n'est pas parce qu'une loi est votée qu'elle est légale, et l'AGED devrait se positionner pour faire respecter la loi.

Nicolas Désilets-Laforge rétorque que notre association n'a pas à jouer le rôle du juge, ne doit que voter selon ses convictions.

### **Le vote est demandé**

**Pour : 23**

**Contre : 1**

**Abstentions : 15**

**La proposition est adoptée à majorité.**

### **5. RG à entériner**

Articles 20.1 et 84.9

Un temps de lecture est accordé

Art. 20.1

Lorsque le quorum n'est pas atteint et empêche l'ouverture de l'assemblée, ou que le quorum est perdu au cours de l'Assemblée, celle-ci doit être reconvoquée. Le quorum nécessaire à la tenue de cette assemblée de reprise est le même que pour l'assemblée initiale. La reprise doit avoir lieu au minimum le lendemain et au maximum cinq jours ouvrables suivant la date de l'assemblée initiale. La date de la reprise est fixée par la présidence d'Assemblée sous recommandation du conseil exécutif et des membres ou, à défaut d'avoir pu ouvrir l'assemblée, par le conseil exécutif.

Si l'ordre du jour n'a pu être adopté avant la perte du quorum, il peut toujours être modifié lors de l'assemblée de reprise au point « Adoption de l'ordre du jour ». Advenant le cas où l'AG ordinaire n'obtiendrait pas quorum 3 fois subséquentes, le CE peut décider de façon discrétionnaire de reporter l'AG à la session suivante ou de décider de reconvoquer à nouveau.

**Nicolas Delisle-Godin propose d'adopter les nouveaux articles  
Isabelle Simard appuie**

**Nicolas Delisle-Godin demande de scinder l'art 20.1  
Kolia Frare appuie.**

Isabelle Simard dit que le quorum est un problème dans nos AG, pour remédier aux manques de quorum, on peut reconvoquer dans un délai plus court, et que s'il manque quorum, le CE pourra reporter à la session suivante, où il peut y avoir plus de gens, ou reconvoquer encore.

Nicolas Delisle-Godin, le problème vu cet été était des convocations répétées, puisque le CE était obligé de reconvoquer ad vitam eternam. Cette modification sauve du temps à la personne devant convoquer, mais je n'ai pas l'impression qu'elle soit bénéfique pour l'association. Cet hiver, beaucoup de travail a été fait sur les RG, dont des modifications sur les comités, les procédures d'AG. Lorsqu'on est incapable d'avoir quorum, on ne peut pas faire avancer l'association. Bien qu'il soit important d'avoir des AG représentatives, il faut quand même que l'asso avance.

Nicolas Désilets-Laforge : est-ce que mon collègue demande à ce qu'on revienne aux RG précédents c'est-à-dire, que le quorum après la troisième fois soit constitué des membres présents?

Nicolas Delisle-Godin : un peu, plutôt que certaines décisions puissent être prises sans avoir ce quorum finalement.

Karine Allaire : en CA on s'est retrouvés avec deux positions. D'un côté le quorum est important pour la représentation des membres, mais en même temps il faut qu'on puisse faire avancer les choses. On voulait l'avis de l'AG, puisqu'elle est concernée par cela, et avoir des avis autres que ceux du CA.

Laurianne Massie trouve importante les AG, la problématique à Sherbrooke est que les étudiants partent l'été. L'ancien règlement est problématique car on a déjà des membres qui se plaignent que les AG se font sur la ligne du quorum. Reporter à la prochaine session serait mieux.

Félix Wang dit que certaines choses sont pressantes et doivent être discutées à l'été même. Cet été, on s'est demandé si les étudiants en MBA pouvaient voter aux AG, est-ce qu'on pourrait voter lors de ces AG?

Christophe Tellier : Seuls les membres cotisants peuvent se présenter l'été. Certains membres doivent faire des tâches mais ne sont pas considérés membres réellement. Certains membres ne peuvent pas aller aux AG de la nature de leur programme (COOP), le quorum est important, mais l'inertie des gens et leur manque de volonté ne doit pas pénaliser l'association. Si on inclut MBA, on devrait aussi inclure COOP, et ceux qui veulent venir mais ne cotisent pas cette session.

Jean-Christophe Coté : Est-ce que le quorum est le même l'été et qui peut voter?

Nicolas Delisle-Godin : La moitié des exécutants de l'AGED ne pouvaient pas participer aux AG cet été, normalement c'est uniquement ceux avec des stages ou une session d'étude l'été. Le quorum est plus élevé, mais moins de monde.

Antoine Poirier-Godon : Mes recherches m'ont permis de constater que la meilleure stratégie serait que les personnes membres à l'hiver et qui le seront à l'automne - coupé -

**Christophe Tellier demande un point d'ordre, on ne parle pas de la qualité de membre mais de quorum**

**Point d'ordre refusé**

**Chris fait appel à la présidence**

Explication de la procédure d'appel au point d'ordre

Michaël Deslauriers demande si on a une possibilité de définir aujourd'hui ce qu'est un membre.

Non, puisqu'il s'agit d'une AG extraordinaire, et que ce point n'est pas à l'ODJ

**Appel battu à majorité**

Antoine Poirier-Godon poursuit : Si on réussit à modifier non pas la définition de membres mais plutôt qui est membre lors de l'été, ça pourrait rendre plus de personnes éligibles à ce titre et nous aider à avoir quorum.

Isabelle Simard : La commission de refonte se penche présentement sur la définition de membre, et vous êtes invités à vous présenter jeudi matin à 9h dans le local du CE.

Nicolas Delisle-Godin : La question de qui est membre est importante, mais ne règle pas le problème qu'en ce moment on a de la misère à avoir quorum en automne, alors je ne vois pas comment on l'aura cet été. Je vous inviterais à battre la première proposition, donc renvoyer cela au CA, qui devra se questionner sur ce règlement qui porte surtout sur l'été. Je ne crois pas que ce règlement nous permettrait d'avancer.

Christophe Tellier : Je comprends l'importance de définir un membre, en ce moment = avoir des cours et payer ses cotisations. La question ici touche le quorum l'été, je vous invite également à voter contre, parce que cela risque de changer nos chiffres. Cet été on devrait être autour de 300 membres, alors qu'avec un changement de définition on serait comme à l'automne environ, 900 membres

**Marilou Bernard demande la question préalable**

**Pour : 34**

**Contre : 2**

**Adoptée au  $\frac{2}{3}$**

**Pour la modification de 20.1 : 0**

**Contre : 18**

**Abstention : 19**

**Plus d'abstentions, on revote**

**Pour : 0**

**Contre : 22**

**Abstention : 14**

**La proposition est refusée à majorité**

Antoine Poirier-Godon encourage fortement la commission de refonte à se pencher sur 20.1 afin de pas nous laisser entre deux.

#### **Sur la première partie de l'article 84.9**

Isabelle Simard explique le nouveau comité, le comité des Arts, dont les fonctions sont décrites à l'article.

**On demande le vote**

**La proposition est adoptée à l'unanimité avec abstention**

#### **Sur la deuxième partie de l'article 84.9**

Isabelle Simard dit que l'article n'est pas présentement épïcène, se fera avec tous les autres articles plus tard.

Daphné Auger demande pourquoi les postes sont aussi définis dans les RG, par rapport aux autres postes qui ne le sont pas.

Nicolas Désilets-Laforge, c'est parfois mentionné, mais pour un comité naissant, quitte à l'enlever plus tard, ça peut informer les gens de la destination recherchée.

Isabelle Simard, nouveau comité, donc on voulait définir les tâches

Justin Chenel demande à se faire expliquer la distinction entre le poste #2 et le poste #3

Nic Désilets-Laforge, le secrétaire général est plus comme un VP, s'assure que tout est conforme, le coordonnateur s'occupe du trésorier, communications, commandites et secrétaire.

**Le vote est demandé**

**Pour : 32**

**Contre : 1**

**Abstentions : 5**

**La proposition passe à majorité**

#### **6. Situation des stationnements**

Pas de proposition, prochain point.

#### **7. Création d'un comité ou d'une association interfacultaire ayant comme but les intérêts autochtones sur le campus**

Mathieu Desjardins dit que le comité s'est fait approcher par une travailleuse sociale, afin de voir les intérêts autochtones dans sa faculté. On voudrait que l'AGED puisse proposer la création d'un comité interfacultaire à la FEUS.

**Mathieu Desjardins propose que l'AGED se positionne en faveur d'un comité interfacultaire ayant comme but les intérêts des peuples autochtones sur le campus**

## **Kolia Frare appuie**

Nicolas Delisle-Godin dit qu'il doute que cela se fasse cette fin de semaine, vu que les autres facultés n'ont pas de position, mais on peut l'amener.

## **Adopté à l'unanimité**

### **8. Comité finissant**

**Justin Chenel propose l'abrogation de l'article 85.2 des Règlements Généraux.  
Frédérique Meloche appuie.**

Maude Bourgeois : à mon nom personnel, je suis VP du comité finissant, on veut retirer cet article car les membres du comité finissant ont droit à 40% de rabais sur leur inscription au bal, et Promo 40% aussi, on veut retirer car on ne croit pas que ça a lieu d'être, et crée une grosse différence dans le budget. On ne voit pas pourquoi quelqu'un qui s'implique dans un tel projet aurait droit à un avantage au dessus des autres. Promo a déjà un rabais sur son alcool à toutes les sessions, alors que les membres paient leurs verres, on trouve que cela fait beaucoup de petits cadeaux.

Frédérique Meloche dit qu'il s'agit d'un somme d'environ 1000\$, qui pourrait bénéficier à tout le monde plutôt qu'un petit groupe.

Charles-Étienne Daviault dit que la même politique de consommations s'applique aux bénévoles.

Maude Bourgeois : on a aussi des coupons Promo pour gérer la consommation et la vente, mais souvent la consommation dépasse le nombre de coupons, promo a accès à l'alcool, alors ce n'est pas le plus grand facteur à considérer.

Christophe Tellier dit que de mémoire les consommations sont une tradition et ne sont pas votées, les politiques sur l'alcool sont que les consommations doivent toujours être vendues, et bien que la sécurité a toléré les coupons, ce n'est pas formel.

Maxime Bérubé, en tant que membre promo, ça se peut que le nombre de trois consommations ne soit pas respecté, mais en général non, et on n'a pas le temps de boire. Personne n'a voulu faire promo pour le 40%, mais il était présent lorsqu'on a fait le choix. Certains membres de promo sont prêts à diminuer le rabais, mais on travaille beaucoup pour organiser les 5@8, on se fait une réputation, et ça bénéficie aux années suivantes aussi. En comité on a parlé de 30% par poste, par session.

Jean-Christophe Côté : je pense pas que l'alcool a rapport avec ce qui a été discuté en ce moment. Ça devrait être juste pour tout le monde, et ce montant devrait revenir à tout le monde de toute façon, mais je suis d'accord avec Maxime que cela venait avec leur poste lorsqu'ils l'ont demandé. J'inviterais l'assemblée à ce que ça soit aboli pour les années futures.

La présidence rappelle qu'on parle de rabais et non de consommations.

Justin Chenel : je suis dans Promo, depuis le début de l'année j'ai annoncé que je n'allais pas bénéficier de cet avantage, j'ai autant de fun que les membres, et l'alcool que je prends dans la soirée je le paye. On doit faire une distinction intrinsèques à un poste d'implication et les avantages ultérieurs. À titre de trésorier law games, je ne me suis pas fait payer mon voyage, mais j'ai eu une camisole gratuite aux intégrations, lors des sorties dans les bars mon alcool est parfois fourni. On prête une valeur plus grande à l'implication promo qu'à d'autres endroits. L'an passé j'étais dans le CE, mais on n'avait pas d'avantages supplémentaires, et promo ne devrait pas en avoir non plus. Je vous invite à abroger.

Maude Bourgeois, oui le 40% était là au départ, mais l'implication étudiante n'est pas censée être rémunérée, oui promo travaille lors des 5@8, mais d'autres comités mettent aussi beaucoup de temps à organiser, mais ne reçoivent rien.

Christophe Tellier, on avait sorti le point de diviser les rabais, mais c'est déjà prévu dans les RG. Certaines personnes jumelées avec un 2e année aura 40% lors que celle jumelée avec un autre 3e année aura 20%. On vient classifier les membres entre eux selon leur années, au sein du comité, je trouve que c'est dommage pour ceux qui n'ont pas leur bal cet année, et qu'on devrait abroger cet article.

Kolia Frare: J'ai fait plusieurs comités, j'ai personnellement fait souvent les photos, c'est beaucoup de temps, j'aide à ramasser après, je suis dans le CE, mais je n'ai pas de rabais. Ce rabais n'a pas sa place dans l'implication étudiante, tous les comités mettent bien du temps, chaque comité amène à la faculté du sien, mais ne se font pas payer le bal. Je vous invite à voter pour l'abrogation de cet article.

Marc-Olivier Massé : en tant que trésorier, je vois que c'est une somme qu'on n'a pas parce que promo la prend pour son rabais, et personnellement, je trouve que le rabais est peu important, et que 40% est très élevé, c'est un gros montant sur le bal. De là à l'annuler ou le réduire c'est votre choix.

Nicolas Delisle-Godin, je ne crois pas que l'implication devrait se calculer en heures, et même si ce comité est plus visible, je vous invite à voter en faveur de l'abrogation de cet article.

Justin Chenel, je suis conscient que c'est chien que de supprimer les acquis des gens dans promo, certains ont des budgets prévus depuis longtemps. On pourrait cependant concilier les politiques. Depuis quelques années on constate un déclin de l'argent ramené par Promo, dûs à plusieurs acteurs (politiques du rectorat, autres 5@8, etc.). On pourrait abroger l'article, mais en garder les effets pour cette année, et que l'AGED supporte le total du rabais.

Maxime Bérubé, au final, fait un rabais de 10% à 20%, mais divisé entre les gens.

### **Marilou Bernard propose un amendement**

**Justin Chenel dit qu'on ne peut pas modifier une abrogation, à voir par la suite.**

### **Amendement battu**

Maude Bourgeois : je suis mal à l'aise à ce qu'on réduise, on n'a jamais octroyé de rabais pour un autre comité, pour le CE, je ne comprends pas pourquoi on n'aurait un avantage. Sur les droits acquis, je trouve que le fait que ça dérange de changer ça prouve que peut-être que

la personne n'est pas rentré dans le comité pour les bonnes raisons. Je pense qu'on devrait enlever totalement ce rabais car il n'y a pas lieu d'être, peu importe entre qui il est divisé.

Jean-Christophe Côté invite à passer bientôt au vote, et discuter de modifications par la suite

Charles-Étienne Daviault : à la base le rabais était en échange de l'implication, pour aider ceux qui ne pouvaient pas se payer le bal, et ceux qui n'en avaient pas besoin, ne l'utilisent pas, et sur les 15 dans promo on est peut-être 10 à ne pas le prendre.

Maude Bourgeois, je n'ai pas eu vent de ce genre de commentaire.

**On passe aux vote**

**Pour l'abrogation : 34**

**Contre : 2**

**Abstention : 7**

**L'abrogation passe aux 2/3**

Charles-Étienne Daviault tient **fermement** à faire noter sa dissidence au PV

Nicolas Delisle-Godin demande à ce qu'on clarifie l'application de cette abrogation.

**Justin Chenel suggère au CA de l'AGED que l'AGED offre un rabais de 40% par poste à Promo pour leur bal pour l'année scolaire 2017-2018**

**Antoine Poirier-Godon appuie**

Antoine Poirier-Godon, les membres ayant demandé l'abrogation le font pour débloquer des fonds pour le bal. Les RG c'est une forme d'engagement qu'on a pris envers les membres de Promo. C'est à la discrétion de promo de prendre cet argent, possible que l'impact soit faible sur le budget.

Justin Chenel : même si ça passe, je prendrais pas le rabais, mais c'est pour protéger les droits acquis des membres présents de promo, car c'est un engagement que l'AGED a pris envers les membres actuels.

Christophe Tellier, le CA va devoir se pencher dessus, on a plusieurs dépenses imprévues cette année, dont la création de comités, etc. Que fait-on si on refuse. Certaines personnes ont pu planifier avec ce budget, et en avoir besoin, mais d'autres n'ont pas été élues et auraient pu en avoir besoin.

Nicolas Delisle-Godin : on vient de voter contre le principe des rabais, je trouve pas ça cohérent d'adopter une proposition contre ce principe, et l'AGED ne débordant pas d'argent, et le but étant d'avoir un impact sur cette année, je vous invite à voter contre cette proposition

Maude Bourgeois : je vous invite à voter contre, car cela va contre ce qu'on vient de voter. J'organise le bal et je n'ai pas entendu parler de ces gens qui semblent si nombreux à vouloir renoncer à leur rabais de promo.

Jean-Christophe Côté : l'AGED, ça veut dire que tout le monde va payer pour ça à travers leur cotisations, tandis que le 40% proviendrait à la place des troisièmes.

Maxime Bérubé : je suis un peu mal à l'aise que l'AGED paye pour ça, le but du rabais était que promo travaille pour son bal, je n'ai jamais été contre une réduction.

Nicolas Désilets-Laforge : ce débat revient depuis au moins trois ans. On vient de voter pour le principe que toute implication se vaut. J'ai peur qu'on vote ça, que ça se retrouve en CA, et qu'ensuite on irait en AG de refonte refaire cet article parce que l'année prochaine voudrait aussi son rabais. Si on croit sincèrement que cet article n'a pas sa place, on devrait arrêter ça à l'instant et non pas faire continuer pour cette année. Je ne vois pas de droit acquis ici, on a une situation juridique individualisée et concrète, mais pas constituée, il n'y a pas de contrats avec les membres de promo, et que c'est incohérent de faire payer l'AGED pour ça.

Justin Chenel : il s'agit de mesures provisoires, voir renvoi sur les mesures linguistiques au Manitoba, la Cour a donné une période d'adaptation. Je propose qu'on crée une période provisoire. Je comprends que les membres non finissants vont finir par payer, mais ils n'auront pas à payer plus. En mon sens, l'abrogation est assez difficile, je voulais offrir un contrepoids. Ça n'implique pas un RG mais plutôt une mesure provisoire.

Charles-Étienne Daviault, à l'AG d'élection, l'AGED a élu des gens en sachant très bien que cela ferait un rabais, les personnes se sont présentées en sachant qu'un rabais leur serait donné. Justin propose un rabais applicable, et si le 40% fait suer l'assemblée, on peut y aller pour une réduction, mais on devrait honorer l'engagement pris.

Jean-Christophe Côté, je suis d'accord avec les mesures provisoires, mais je ne vois pas pourquoi l'AGED devrait payer, si promo décide de redistribuer l'argent pour le bal, ce n'est pas à tous les membres de payer pour ça. Les autres comités vont se voir privés d'argent.

Nicolas Delisle-Godin, c'est vrai qu'on ne verra pas une différence dans la cotisation, mais le comité qui aura moins d'argent la sentira. Pour ce qui est de l'engagement pris, ce qui a été établi est qu'on a un manque à combler cette année, et on a décidé d'enlever un privilège accordé pour l'égalité de tous, et je trouve normal de voter contre.

#### **La question préalable est demandée**

**Pour : 35**

**Contre : 2**

#### **On demande le vote**

**Pour : 1**

**Contre : 31**

**Abstention : 5**

#### **La proposition est battue à majorité**

Charles-Étienne Daviault tient toujours fermement à ce que sa dissidence soit notée (pour).

**Charles-Étienne Daviault propose que le comité finissant s'engage à honorer le rabais qui avait été décidé d'été 2017 à hiver 2018.**

**La proposition tombe faute d'appui.**

#### **9. Modifications au règlement sur les activités prolongées avec alcool**

Antoine Poirier-Godon : le doyen et le rectorat ont des raisons pour prendre des mesures car ils ont des inquiétudes face aux activités avec alcool. Le mandat qu'on a en ce moment reste pertinent. Concernant les externes, la stratégie de la liste sera encore possible, et à moyen terme on se dirige vers une technologie qui scanne les cartes pour associer les externes avec les étudiants, et permettant de bloquer les externes qui font du grabuge. Pour ce qui est de l'alcool fort, on a poussé pour des mesures provisoires pour ce jeudi et pour des mesures à plus long terme. Nicolas Delisle-Godin a proposé à Mme Faucher que les mix d'alcools se fassent devant la sécurité pour s'assurer qu'on ne dépasse pas les taux d'alcool. Il est possible qu'on y aille avec des Palm Bay. Par rapport aux drinks, il y a une ouverture de la part du rectorat.

Charles-Étienne Daviault félicite Antoine Poirier-Godon et Nicolas Delisle-Godin pour leur travail. Il trouve que les compromis proviennent souvent des étudiants, l'université enlève de quoi, et on se retrouve à un milieu toujours plus bas. En droit cette année on n'a rien eu de mauvais à ma connaissance, je trouve désolant que malgré tous les efforts qu'on fait on se fait couper l'herbe sous le pied, et ça me frustre, et je mandaterais le CE à adopter une position plus ferme, afin de récupérer ce qu'on avait.

Antoine Poirier-Godon : à long terme notre mandat reste les drinks simples, les shots et drinks doubles, je n'ai pas poussé pour ça. Ça pourrait être bien d'avoir des bières fortes. Le préambule de la directive est la sécurité. On signe ça à chaque événement, dans le contexte où il y a des problèmes parfois (comas éthyliques, etc). Le corollaire entre la teneur des consommations et les problèmes est faible, il s'agit plutôt d'événements qui tendent plus vers des problèmes.

#### **10. Fermeture de l'Assemblée générale**

**Constatant l'épuisement des points à l'ordre du jour, Guillaume Bonin déclare l'assemblée fermée à 18h23.**